

ministère du Commerce, par l'intermédiaire de son représentant à Vancouver, a donc averti l'industrie que jusqu'à nouvel avis on peut obtenir librement des permis d'exportation à l'égard du foie de poisson.

En dépit de la libre émission de ces permis, les régies sont encore en vigueur à l'égard de ces produits et s'il est démontré que la récente mesure est préjudiciable à l'industrie, toute la question peut être remise à l'étude.

## LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

### MODIFICATION AU SUJET DES INSTITUTIONS DE PRÊT AGRÉÉES

La Chambre reprend la discussion, ajournée le mercredi 12 mai, sur la motion du très honorable M. Howe, proposant la 2e lecture du bill n° 280, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation, 1944.

M. A. M. NICHOLSON (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, au cours de mes observations, l'autre jour, j'ai essayé de démontrer que la mesure dont le ministre du Commerce (M. Howe) a saisi la Chambre est tout à fait insuffisante, compte tenu des besoins en logement de la population canadienne, et de nos ressources matérielles et humaines. Je citerai, à l'appui de ma thèse, les opinions d'un grand nombre d'individus et de sociétés.

Je vous parlerai tout d'abord de l'*Engineering and Contractor Record* du mois de février 1948. Cette publication renferme le rapport de la trentième assemblée annuelle de l'Association canadienne de la construction. Son président, M. Albert Deschamps, O.B.E., a déclaré dans son allocution présidentielle, qu'il regardait la question du logement comme l'une des plus importantes, chez nous, en ce moment. Je note avec intérêt que la photo du ministre du Commerce se trouve dans ce numéro, tandis que celle du ministre du Travail y est reproduite à quatre ou cinq endroits. La résolution concernant le logement à prix modique compte parmi les plus importantes adoptées à ce congrès. On ne saurait accuser ces hommes d'être socialistes, mais voici comment ils se sont exprimés:

#### Habitations à bas loyer

Considérant que l'insuffisance du logement a suscité l'abaissement général du mode d'existence, la maladie, la dispersion de la famille, la déchéance morale et spirituelle dans un important secteur de notre population canadienne, créant un problème social des plus sérieux au Canada, et

Considérant que le coût de la main-d'œuvre et des matériaux ne permet pas aux familles des petits salariés de se loger à des prix abordables, et

[L'hon. M. MacKinnon.]

Considérant que les autorités fédérales, provinciales et municipales ont reconnu le besoin critique d'habitations pour les familles à faible revenu, et

Considérant que, hormis l'aide accordée aux anciens combattants par la *Wartime Housing Limited*, l'assistance nécessaire pour répondre au besoin critique d'habitations de la part des familles canadiennes à faible revenu ne peut se réaliser faute de coordination entre les trois paliers des administrations fédérale, provinciales et municipales, et

Considérant que, même si elles reconnaissent l'existence d'un besoin critique, les trois sphères administratives diffèrent l'adoption de mesures concertées en matière de logement, ce qui affaiblit notre démocratie canadienne et offre un champ propice à l'éclosion de la désunion et du communisme, et

Considérant que nos gens ne peuvent plus se permettre d'attendre l'adoption de mesures concertées de nature à favoriser la construction d'habitations à bas loyer, sans accroître davantage le danger qui menace le mode d'existence au Canada;

Il est à ces causes résolu que notre association insiste auprès des autorités fédérales, provinciales et municipales sur la nécessité immédiate de délimiter nettement leurs responsabilités respectives et sur leur collaboration immédiate en vue de procurer des habitations aux familles à faible revenu, par l'établissement d'un programme national à longue portée en vue de la construction d'habitations à bas loyer, en conformité des besoins et des moyens financiers des Canadiens et de la disponibilité de la main-d'œuvre et des matériaux.

En outre, l'Association demande que, dans un tel programme, on tienne pleinement compte des principes reconnus en matière de logements à loyer modique, comme l'institution d'autorités locales du logement,—métropolitaines, dans les grandes villes,—en accordant une légitime représentation aux organismes ayant qualité pour se prononcer sur le besoin de la famille, les caisses de réduction des loyers, la construction d'unités de logement de divers types, l'abolition des taudis, l'aménagement des collectivités, l'habitation rurale et la recherche à l'égard des matériaux et des méthodes de construction.

Et, de plus, l'Association expose énergiquement aux autorités fédérales, provinciales et municipales sa conviction réfléchie qu'elles ne peuvent plus, sans compromettre gravement notre mode de vie, remettre l'adoption de mesures concertées, destinées à fournir des logements à loyer modique aux familles économiquement faibles.

Il y a plusieurs semaines, je signalais au ministre le vœu qu'avait exprimé l'association des maires, d'une conférence qui grouperait les représentants des trois régimes administratifs. Le ministre s'est entêté à refuser de convoquer les représentants des provinces et des villes; il n'a pas voulu leur fournir l'occasion d'étudier, avec les fonctionnaires fédéraux, les moyens de résoudre le problème.

Le *Christian Science Monitor* du 17 mai, que nous avons reçu hier, nous apporte, en première page, un article de fond intitulé: